

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Septembre 2018 à 20H 30

Convocation du 18 Septembre 2018

Ordre du jour :

- Révision du Plan Communal de Sauvegarde.
- Règlementation relative aux fouilles en sous-sol.
- Point sur les projets de rénovation des vestiaires, et de la faisabilité des toilettes publiques.
- Délibération relative au projet de méthanisation.
- Décision modificative budgétaire.
- Régularisation du statut d'un agent communal
- Délibération pour le choix de l'entreprise pour l'aménagement du parvis de la mairie.
- Délibération RPQS (rapport assainissement).
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : DAUGA Alain, DELRIEU Laurent, GARD Christian, GERARD Christian, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, VAUDRON Pierre, VEDRUNE Alain, SAINTE MARIE Anthony.

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, PICARD Sophie, SCHOEFFEL Angelina, SATIAT Lucie.

Absents excusés : Mr BOURSIER Michel (pouvoir à Mme SCHOEFFEL Angelina).

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte rendu. Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Révision du Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour doit être faite. Elle sera présentée au prochain Conseil.

3- Règlementation relative aux fouilles en sous-sol :

Monsieur le Maire donne lecture des articles réglementaires sur les fouilles en sous-sol.

Le Conseil Municipal préconise une information aux habitants dans la « Voix de Cardaillac ».

4- Point sur les projets de rénovation des vestiaires, et de la faisabilité des toilettes publiques :

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion avec l'architecte.

Nous attendons le nouveau estimatif des deux projets.

5- Délibération relative au projet de méthanisation :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur le projet de méthanisation à Labathude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 12

6- Décision modificative budgétaire :

- Transfert de l'opération aménagement 74 à l'opération 68 de la somme de 2 500 €

7- Régularisation du statut d'un agent communal :

- Dossier confidentiel

8- Délibération pour le choix de l'entreprise pour l'aménagement du parvis de la Mairie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la remise des offres pour le marché "Aménagement du parvis de la mairie et ses abords" était le mercredi 05 septembre 2018.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre 2018.

Ci-dessous les propositions :

- Entreprise GREGORY : 52 320.26 HT

- Entreprise EIFFAGE : 48 570 .30 HT

Mme VIDAL (bureau d'étude maîtrise d'œuvre) a analysé les offres et a engagé une négociation avec l'ensemble des entreprises.

Le 21 septembre 2018, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les nouvelles propositions :

- Entreprise GREGORY : 39 909.68 HT

- Entreprise EIFFAGE : 41 934.30 HT

Après négociation et au vu des prescriptions techniques présentées, l'entreprise GREGORY apparaît être la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GREGORY

- AUTORISE Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants.

9- Délibération RPQS (rapport Assainissement) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Ce rapport a été établi par le SYDED du Lot, assistant conseil auprès de la collectivité.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport à l'unanimité.

10- Questions diverses :

- Travaux jardin médiéval : demande de devis à l'entreprise Fourcat pour l'aménagement du bassin.

- Lundi 8/10 à 09 h : commission cimetière pour élaboration du règlement du cimetière.